

CERTIFICAT

RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

Règlement numéro 2022-443 relatif à la construction d'une caserne de pompiers et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts

Je soussignée, Catherine Denis-Sarrazin, greffière de la Ville de Rivière-Rouge, certifie :

Que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de **5 291**.

Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **540**.

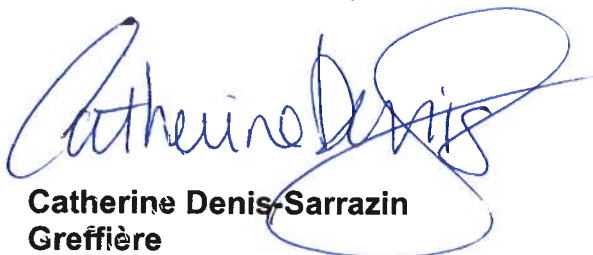
Que le nombre de demandes faites est de **4**.

Que le Règlement numéro 2022-443 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter

Ou

Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Donné à Rivière-Rouge ce mercredi 18 mai 2022



Catherine Denis-Sarrazin
Greffière